



Portrait régional de l'eau

Centre-du-Québec (Région administrative 17)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région du Centre-du-Québec du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document afin de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région du Centre-du-Québec.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

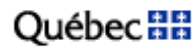
[9. Initiatives locales](#)

[Annexes](#)



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Centre-du-Québec (Région administrative 17)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

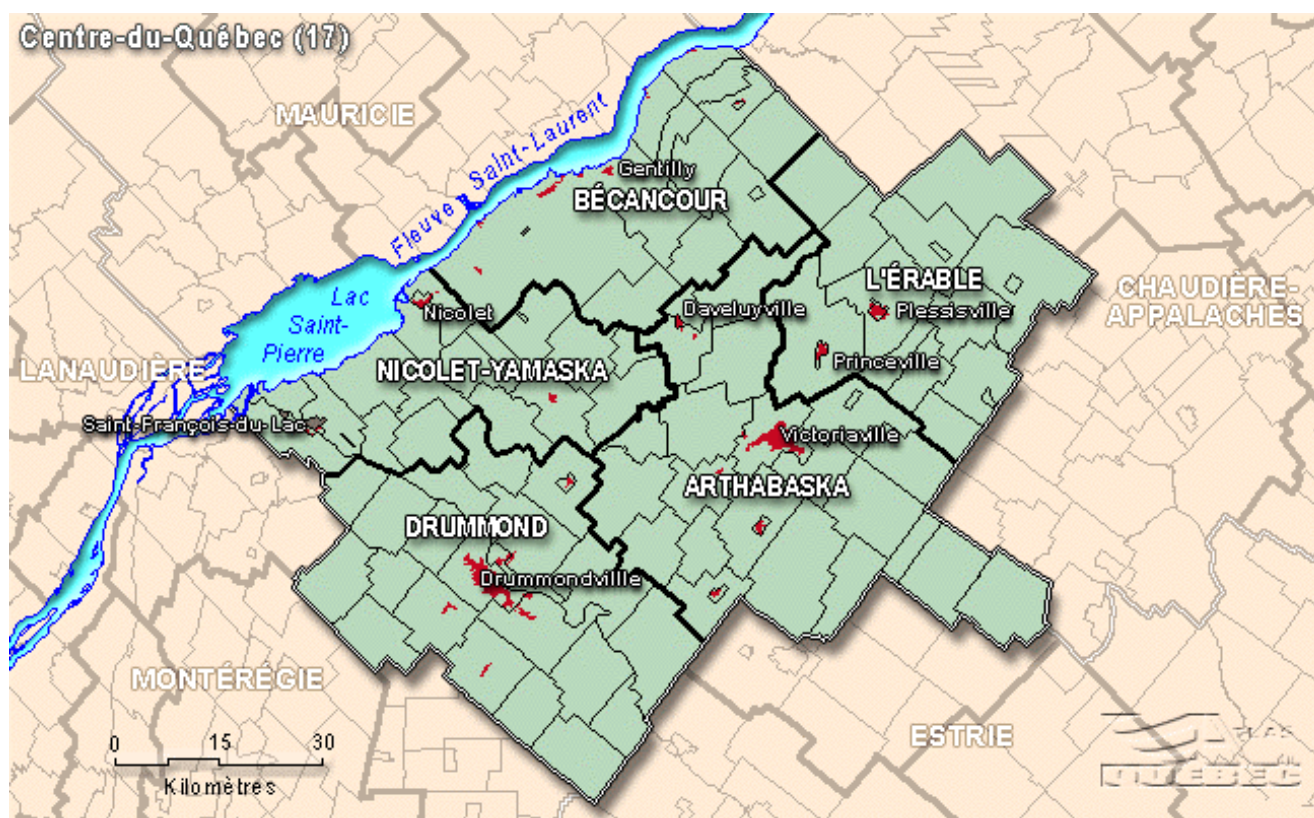
[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

1. Portrait socio-économique de la région

Située au sud du fleuve Saint-Laurent, la région du Centre-du-Québec couvre une superficie de 6 986 km², soit près de 0,5 % du territoire québécois.

On reconnaît dans cette région 2 zones distinctes, soit les Appalaches, au sud, et les basses-terres du Saint-Laurent, au nord. Dans la première zone, les dépôts meubles sont de faible épaisseur et reposent directement sur le roc, alors que les basses-terres du Saint-Laurent sont constituées de sédiments déposés par la mer Champlain.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse
Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

La population de la région du Centre-du-Québec est répartie dans 5 MRC et comptait, en 1997, 214 667 personnes. Certaines MRC sont à la fois industrielles et agricoles : Drummond (Drummondville), Arthabaska (Victoriaville) et Bécancour (Bécancour), alors que les MRC L'Érable et Nicolet-Yamaska sont fortement agricoles.

L'économie de la région du Centre-du-Québec repose principalement sur l'exploitation des terres agricoles et sur un secteur industriel relativement diversifié.

Tableau 1.1 : Population par division administrative

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Arthabaska	62 917
MRC Bécancour	19 536
MRC Drummond	84 250
MRC L'Érable	24 684
MRC Nicolet-Yamaska	23 280

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristique	Donnée	
Population totale ¹ (habitants)	214 667	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	6 986	(1996)
Nombre de MRC ²	5	(1998)
Nombre de municipalités ¹	95	(1997)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	795	(1998)

Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴	24	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	49,9	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	56,2	(1997)
Taux de chômage ² (%)	12,0	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	21 331	(1996)
Emplois ² : secteur primaire (%)	6,1	(1997)
secteur secondaire (%)	29,2	(1997)
secteur tertiaire (%)	64,6	(1997)

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources :

1. Répertoire des municipalités du Québec, 1998.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 49,9 % de la région du Centre-du-Québec, dont la presque totalité en forêt privée. En 1997, le territoire agricole (incluant les boisés) représentait 56,2 % de la région. En 1998, on trouvait dans la région 795 établissements manufacturiers tandis que, en 1997, 24 exploitations importantes de carrières, de sablières et de tourbières étaient en exploitation.



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (13 ans et plus). Les principales rivières de la région sont les rivières Saint-François, Bécancour et Nicolet. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 1 500 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
Saint-François	192,0	2420	7,0	030292	70	1925-1995
Bécancour	54,0	850	1,63	024007	26	1970-1996
Nicolet	34,0	762	0,85	030103	30	1966-1996
Nicolet Sud-Ouest	11,8	351	0,028	030101	67	1929-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître

l'endroit exact de la station de mesure.

2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région, avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. La région compte plusieurs autres lacs. On peut consulter le ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation / Utilisation
Saint-Pierre	362,60	villégiature, navigation, sports nautiques, pêche, chasse à la sauvagine
William	4,92	pêche, villégiature, sports nautiques
Nicolet	4,01	pêche, villégiature, sports nautiques
Saint-Paul	2,98	pêche
Joseph	2,43	pêche, villégiature

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale du Centre-du-Québec, ministère de l'Environnement.

2.3 Barrages

Des 89 barrages érigés dans la région du Centre-du-Québec, 64 % servent à des fins de villégiature et 84,3 % sont des propriétés privées. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Parmi l'ensemble de ces barrages, seulement 2 ont une hauteur de plus de 10 mètres. Le barrage Drummondville et le barrage de la chute Hemmings, respectivement d'une hauteur de 22 et de 18 mètres, sont les plus hauts barrages de cette région. Ils sont situés sur la rivière Saint-François et sont exploités par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Ensuite, le barrage Beaudet, situé sur la rivière Bulstrode à Victoriaville, est d'une hauteur de 9 mètres. Ce barrage est exploité par le ministère de l'Environnement. La retenue sert à l'approvisionnement en eau de la ville de Victoriaville. Le réservoir est également utilisé à des fins récréatives.

Parmi les réservoirs les plus volumineux, il y a celui du barrage de la chute Hemmings, appartenant à Hydro-Québec, qui retient une réserve de 21 millions de mètres cubes d'eau. Le barrage du lac Nicolet, qui est une propriété privée, forme une retenue de 4 millions de mètres cubes d'eau. Enfin, le barrage Beaudet, appartenant au ministère de l'Environnement, retient un réservoir de 1,7 million de mètres cubes d'eau.

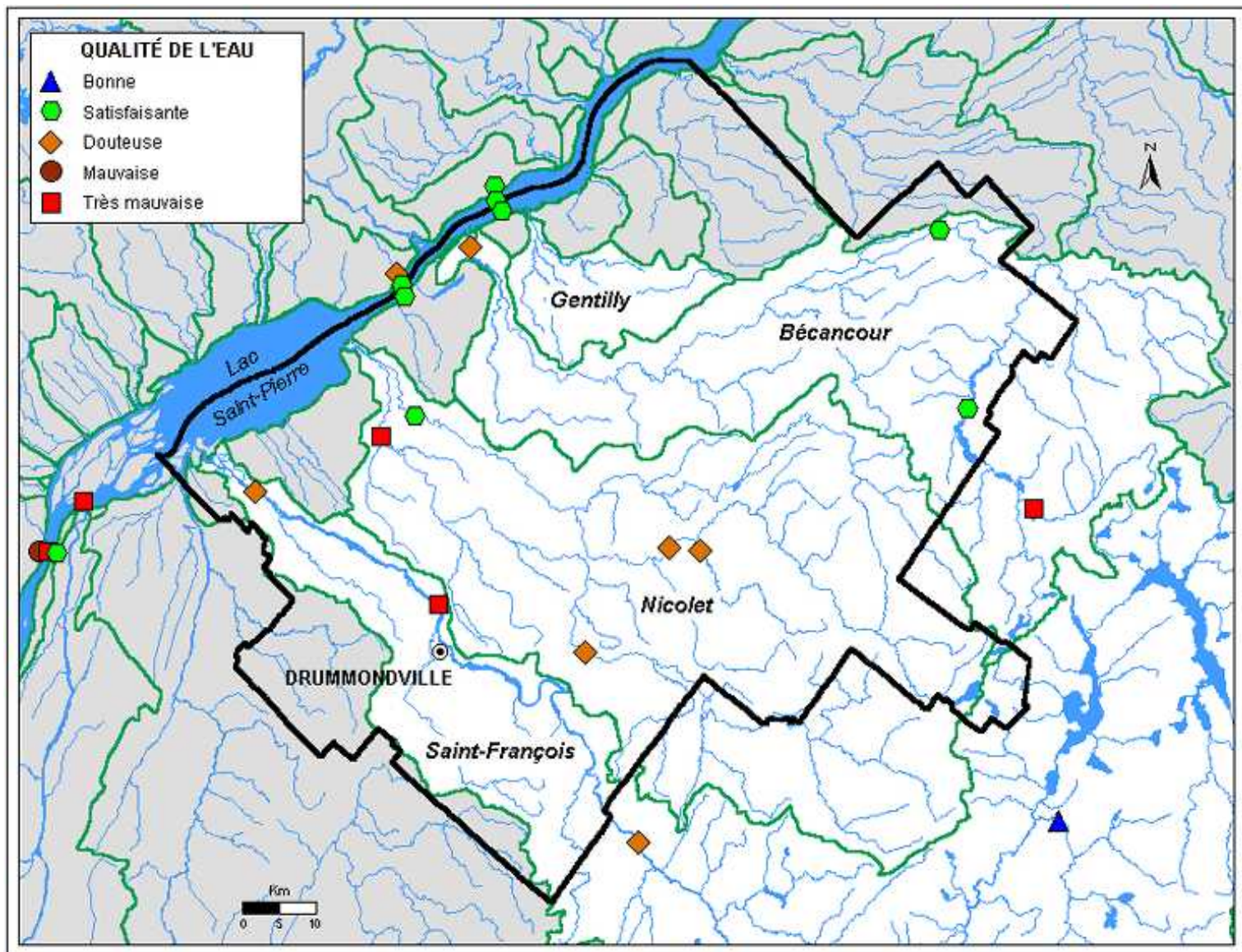


3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative du Centre-du-Québec. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle a, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région du Centre du Québec



La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente, par bassin hydrographique, les pressions de pollution les plus significatives : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les problématiques particulières sont présentées par bassin versant à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie du bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Saint-François	10 230	12,8	1,2	130	320 380	77,1	76,4
Nicolet	3 398	31,6	1,0	31	91 321	61,0	60,2

Bécancour	2 616	27,9	1,2	n.d.	66 298	68,2	67,7
-----------	-------	------	-----	------	--------	------	------

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).
2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible.

3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière Nicolet

Dans le secteur des basses-terres du Saint-Laurent, la rivière Nicolet et certains de ses tributaires (rivières Nicolet Sud-Ouest, Saint-Zéphirin, Carmel, des Généreux, etc.) drainent un territoire fortement utilisé par l'industrie agricole. Il en résulte des problèmes variés. Parmi ceux-ci, citons les modifications importantes de bandes riveraines et l'érosion qui en découle ainsi que des surplus de phosphore dans les cours d'eau, qui peuvent favoriser leur eutrophisation progressive, avec ce que cela engendre de problèmes quant à leur utilisation par les citoyens et quant à la vie aquatique en général. Enfin, il est possible que la présence du barrage à Sainte-Brigitte-des-Saults favorise l'accroissement des phénomènes d'eutrophisation en amont, étant donné les concentrations assez élevées de phosphore que l'on trouve dans ce secteur.

3.2.2 Rivière Bécancour

Malgré l'assainissement des eaux usées municipales de Thetford Mines, Black Lake et Bernierville, il persiste un problème important d'eutrophisation au lac William (réf. : Association des riverains). Toutefois, on devrait remarquer bientôt une amélioration graduelle de la qualité de l'eau, en raison de la mise en place récente des usines d'assainissement et du peu d'influence qu'exercent les activités agricoles en amont.

3.2.3 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

Les quelques lacs de cette région ne sont pas acides.

La norme de mercure pour consommation humaine de 0,5 mg/kg dans la chair de poisson est dépassée dans 56 % et 87 % des dorés de moyenne et grande taille. Elle est aussi dépassée dans 67 % et 75 % des brochets de moyenne et grande taille. Les poissons des mêmes espèces sont beaucoup moins contaminés dans le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre. Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.3 Références des publications les plus récentes

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux de la rivière Nicolet, 1979-1994*, Québec, brochure d'information, 8 p.

ROBITAILLE, P., 1994. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Nicolet, 1979 à 1992*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-87, Envirodoq EN940249, 74 p., 6 annexes.

Note : Depuis la publication, en 1994 et 1995, du rapport et de la brochure d'information vulgarisée, plusieurs stations d'épuration ont été mises en service.





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Centre-du-Québec (Région administrative 17)

4. Portrait de l'eau souterraine

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

5. Portrait municipal

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

6. Portrait industriel

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

7. Portrait agricole

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématiques spécifiques](#)

8. Portrait faunique et récréotouristique

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

9. Initiatives locales

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation
environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

[9.4 Zones d'intervention prioritaire \(comités ZIP\)](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

Près de 43 % de la population, soit environ 92 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont près de 58 % est alimentée par des puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 9 000 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage sur le territoire du Centre-du-Québec et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 13 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région du Centre-du-Québec compte 3 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales, situés dans les MRC Arthabaska, Bécancour et Nicolet-Yamaska. La région compte 4 usines d'embouteillage, dont 2 sont situées sur le territoire de la MRC Drummond, 1 dans la MRC Nicolet-Yamaska et 1 dans la MRC Arthabaska.

4.2 Problèmes de contamination

Bien qu'on puisse trouver des teneurs en arsenic naturellement élevées dans l'eau souterraine de certains puits domestiques des municipalités de Sainte-Clothilde, Lefebvre, Saint-Nicéphore, Victoriaville, Warwick, Wickham, Saint-Félix-de-Kingsey et L'Avenir, ainsi que des teneurs en baryum naturellement élevées dans l'eau souterraine de certains puits domestiques des municipalités de Saint-Léonard, Saint-Cyrille, Saint-Majorique, Wickham, Saint-Zéphirin, Saint-Wenceslas, Saint-Pie-de-Guire, Saint-Joachim, Saint-Germain, Sainte-Clothilde, Sainte-Brigitte, Drummondville (secteur Grantham Ouest), Sainte-Perpétue, Saint-Eugène, Saint-Edmond et Saint-Bonaventure, il n'existe aucune contamination d'eau souterraine à grande échelle sur le territoire du Centre-du-Québec qui peut priver la population d'eau potable.

Certaines activités industrielles et commerciales de la région affectent la qualité de l'eau souterraine. Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le remplacement des réservoirs souterrains a mis au jour de nombreux cas de contamination, principalement sur les terrains de stations-service mais également sur des terrains industriels et des terrains publics. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également révélé la présence de contaminants dans les sols et les eaux souterraines.

4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative du Centre-du-Québec. Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur celui des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont généralement pas déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de

L'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation visant à régir les usages des eaux souterraines sur le territoire et les activités qui en influencent la qualité.

La Ville de Bécancour désire faire interdire la construction d'usines d'embouteillage d'eau sur l'ensemble du territoire de la MRC Bécancour (*Le Nouvelliste*, 5 février 1999). Cette municipalité craint que l'exploitation des eaux souterraines par la compagnie Phiga, dans le territoire de la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, restreigne le potentiel d'exploitation de la ressource pour combler ses besoins futurs en eau, notamment pour le développement du secteur Gentilly, situé à 3 600 mètres des installations de la compagnie Phiga.

Le Centre géoscientifique de Québec (organisme regroupant la Commission géologique du Canada et l'Institut national de recherche scientifique - Géoressources) a été approché par des urbanistes de la MRC Drummond, avec qui il est en pourparlers afin d'entreprendre un projet qui permettrait de prendre en considération la ressource eau souterraine au sein du schéma d'aménagement du territoire de la MRC.

4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

MCCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, rive sud de Québec et bassin versant de la rivières Yamaska*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MCCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution, rive sud de Québec et bassins versants des rivières Nicolet et Bécancour*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MCCORMACK, R., 1984. *Étude hydrogéologique d'une partie de la rive sud du Saint-Laurent, cartes H.G. -16-1 à H.G. -16-9*, Québec, Ministère de l'Environnement.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec.

PARÉ, D., 1981. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la Bécancour, cartes 0-80 à 0-85, rapport E.H.- 1*, Québec, Ministère de l'Environnement.

PARÉ, D., 1981. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la Nicolet, cartes 0-74 à 0-79, rapport E.G.- 1*, Québec, Ministère de l'Environnement.

PARÉ, D., 1978. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la Yamaska, cartes 0-44 et 0-45, rapport E.B.- 3*, Québec, Ministère des Richesses naturelles.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.- 13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction

générale des inventaires et de la recherche.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région du Centre-du-Québec compte 71 réseaux municipaux d'eau potable qui desservent une population de 160 474 habitants dans 64 municipalités. De ces réseaux, 48 possèdent un système de traitement. On trouve également sur le territoire de la région du Centre-du-Québec 13 réseaux privés d'eau potable qui desservent 1 032 habitants.

On estime que 56,9 % de la population de la région du Centre-du-Québec est alimentée par eau de surface tandis que 43,1 % est alimentée par eau souterraine. De ce dernier pourcentage, environ 42,2 % est alimentée par les réseaux municipaux et 57,8 % par des puits individuels (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe).

On trouve dans la région du Centre-du-Québec une seule prise d'eau potable dans le fleuve Saint-Laurent, celle de la ville de Bécancour. Six municipalités ont leur prise d'eau dans 3 rivières tributaires du fleuve Saint-Laurent : Daveluyville et Plessisville possèdent chacune une prise d'eau dans la rivière Bécancour; Nicolet et Sainte-Perpétue ont leur prise d'eau dans la rivière Nicolet; Drummondville et Pierreville ont leur prise d'eau dans la rivière Saint-François. La municipalité de Victoriaville a sa prise d'eau dans la rivière Bulstrode, un affluent de la rivière Nicolet; elle s'approvisionne également à l'aide d'eau souterraine. Toutes ces municipalités distribuent une eau qui a subi un traitement conventionnel complet (décantation-filtration-désinfection) et desservent environ 47 % de la population du territoire.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région du Centre-du-Québec, 63 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis au gouvernement du Québec et aux municipalités d'investir plus de 205 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 97 % de la population de la région raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées, de façon collective ou individuelle, le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Inondations

La région du Centre-du-Québec subit de façon récurrente des inondations lors de la débâcle printanière. Les municipalités de Drummondville, Saint-Nicéphore et Saint-Charles-de-Drummond sont toutes touchées par ce phénomène qui, dans leurs cas, est amplifié par l'ensablement du bassin de retenue du barrage Hemming.

Les municipalités suivantes sont également affectées par des inondations fréquentes, dont les conséquences sont parfois importantes : Victoriaville,

Sainte-Monique et Nicolet sur la rivière Nicolet; Saint-Louis-de-Blandford et Bécancour sur la rivière Bécancour; Saint-Bonaventure, Pierreville, Saint-François-du-Lac et Notre-Dame-de-Pierreville sur la rivière Saint-François. Dans plusieurs cas, les problèmes sont liés à la formation d'embâcles.

Lors des crues plus importantes (décennales ou de moindre fréquence), les rives du fleuve Saint-Laurent elles-mêmes sont affectées, de même que plusieurs secteurs des municipalités de Bécancour et de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, principalement.

La Ville de Bécancour est particulièrement préoccupée par les inondations qui surviennent régulièrement sur son territoire. Différents travaux ont été réalisés au cours des dernières années dans la municipalité, en vue de minimiser les effets des inondations. De plus, la Ville est en train d'élaborer un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables. Cette démarche s'inscrit dans un processus de modification du schéma d'aménagement de la MRC Bécancour et cible en particulier les zones à risque d'inondation riveraines du fleuve Saint-Laurent, dans lesquelles la Ville souhaite favoriser la consolidation de l'occupation résidentielle et récréotouristique du sol.

Il convient de mentionner que les municipalités bénéficient du nouveau *Programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans* pour les aider à la gestion des zones à risque d'inondation non cartographiées par la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines inondables. Toutes les MRC ont fait parvenir au ministère de l'Environnement leurs priorités d'intervention pour ce programme.

5.2.2 Mouvements de sol

Certaines municipalités de la région du Centre-du-Québec constituent des zones à risque de glissement. La région de Nicolet est reconnue pour sa vulnérabilité à ce sujet. L'instabilité des dépôts argileux de la mer Champlain constitue la cause principale de ce risque, qui est amplifié par la modification du régime hydrique : les crues plus fortes aggravent les problèmes d'érosion au pied des talus. Les modifications apportées aux rives des cours d'eau, dont, surtout, l'élimination de la végétation, ont également contribué à l'augmentation du risque. La MRC Nicolet-Yamaska a inclus les zones de vulnérabilité à son schéma d'aménagement et a prescrit des normes de protection.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières (203 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 23 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). De façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a peu d'effet sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas où le matériel exploité est situé sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

Une problématique particulière doit également être soulignée concernant les

sablières situées en milieu hydrique. Quelques rares exploitations antérieures à l'entrée en vigueur du *Règlement sur les carrières et sablières* continuent leurs activités sur le lit de cours d'eau. Leurs exploitants sont d'ailleurs propriétaires du fonds de terrain en raison de la date de concession des terres. Ces activités ont modifié profondément le lit des cours d'eau et continuent d'influencer la qualité du milieu aquatique et les habitats fauniques.

6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 800 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région du Centre-du-Québec, environ 84 % comptent moins de 50 employés. La plus grande concentration d'industries se trouve dans la région de Drummondville, qui vit actuellement un essor marqué. Le Parc industriel de Bécancour figure parmi les plus importants en Amérique du Nord en ce qui a trait à l'industrie lourde.

De ces quelque 800 établissements industriels répertoriés, le ministère de l'Environnement a dénombré, en 1995, 113 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 113 établissements, répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 72 établissements, soit 64 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère de plus en plus, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économique acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou qui étaient en train de les réaliser et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires et de toute autre exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux

d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région du Centre-du-Québec. De façon générale, pour l'ensemble des secteurs industriels, 82 % des grandes entreprises, 70 % des moyennes entreprises et 33 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux d'assainissement en 1995. De plus, 53 % des industries raccordées à un réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration, ce qui assure le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Parmi toutes les entreprises répertoriées dans la région du Centre-du-Québec, la Centrale nucléaire Gentilly II est de loin la principale utilisatrice d'eau. Elle utilise chaque jour plus de 2 600 000 m³ d'eau, dont la presque totalité sert au refroidissement. Elle puise et rejette son eau dans le fleuve Saint-Laurent. Une étude réalisée vers 1990 indique que l'eau, entre l'entrée et la sortie de la centrale, subit un incrément de température de plus de 10 °C, ce qui a un impact significatif sur l'écosystème du fleuve Saint-Laurent. En guise de comparaison, toutes les usines du Parc industriel de Bécancour utilisent ensemble environ 60 000 m³ par jour.

Un certain nombre d'autres établissements ont des rejets d'une importance notable, tant dans le secteur des pâtes et papiers, de la métallurgie, de la chimie que de l'agroalimentaire.

Secteur des pâtes et papiers

Le tableau 6.1 présente les industries du secteur des pâtes et papiers de la région du Centre-du-Québec, en précisant leur point de rejet, leur débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetées et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des six fabriques de pâtes et papiers de la région du Centre-du-Québec

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1996	Traitement des eaux usées de procédé

CDM Laminés inc. DRUMMONDVILLE	Réseau d'égouts municipal (Rivière Saint- François)	2 500	Primaire Traitement municipal (depuis 1997)
Cascades Forma- Pak inc. KINGSEY-FALLS*	Rivière Nicolet	5 900 (1)	Biologique
Industries Cascades inc. KINGSEY-FALLS*	Rivière Nicolet	Inclus dans (1)	Biologique
Norampac inc. Div. Kingsey Falls KINGSEY-FALLS*	Rivière Nicolet	Inclus dans (1)	Biologique
Papiers Kingsey- Falls Div. de Cascades inc. KINGSEY-FALLS*	Rivière Nicolet	Inclus dans (1)	Biologique
Papiers Marlboro DRUMMONDVILLE	Réseau d'égouts municipal (rivière Saint- François)	Faible	Traitement municipal (depuis 1997)

Note : Les 4 entreprises de Kindsey-Falls sont traitées conjointement.

Secteur de la métallurgie

Deux complexes métallurgiques majeurs sont installés dans le Parc industriel de Bécancour :

- l'usine de la compagnie Aluminium Bécancour inc. (ABI) produit de l'aluminium par électrolyse. Ses eaux usées sont traitées et recirculées, tandis que les eaux de ruissellement sont traitées par un bassin de sédimentation avant d'être rejetées dans le fleuve Saint-Laurent. En 1995, le débit de l'effluent était en moyenne de 1 700 m³/jour;
- l'usine de Norsk Hydro Canada inc. fabrique du magnésium. Ses eaux usées sont traitées à l'intérieur du procédé et réutilisées en grande partie, et l'effluent final passe par un poste de neutralisation et un bassin de sédimentation avant son rejet dans le fleuve Saint-Laurent. En 1995, le débit de l'effluent était en moyenne de 21 500 m³/jour.

Secteur de la chimie

ICI Canada inc., située aussi dans le Parc industriel de Bécancour, fabrique du chlore, de la soude caustique et de l'acide chlorhydrique. Ses eaux usées subissent un traitement chimique et une neutralisation et sont en partie réutilisées dans le procédé. L'effluent final est rejeté dans le Saint-Laurent et, en 1995, son débit moyen était de 4 300 m³/jour.

Secteur agroalimentaire

On trouve dans la région plusieurs industries du secteur agroalimentaire. Nombre de celles-ci sont raccordées au réseau d'égouts de petites municipalités et les volumes d'eau ou les charges organiques générés par ces industries peuvent représenter jusqu'à 80 % de la capacité nominale de la station d'épuration municipale. L'effort de prétraitement exigé pour ces entreprises est donc considérable.

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématique spécifique

6.2.1 Fonction industrialo-portuaire

Le port de Bécancour est constitué d'un quai s'allongeant jusqu'au milieu du fleuve Saint-Laurent. On y retrouve principalement des activités d'entreposage et de transbordement de marchandises en vrac. Peu de produits sous forme liquide y sont manutentionnés, ce qui réduit le risque de déversement. Le lessivage des aires de manutention par les eaux de pluie constitue une faible source d'apport de contaminants, puisque ces eaux sont traitées par décantation avant leur rejet au fleuve.

Un dragage de la zone portuaire est requis périodiquement afin de rétablir la profondeur de navigation. Les matériaux dragués sont déposés dans des bassins de décantation; l'effluent de ces bassins est traité avant d'être rejeté au fleuve afin de respecter les critères de rejet et de protéger la prise d'eau de la centrale nucléaire Gentilly II.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

En 1996, la région du Centre-du-Québec regroupait 11 % des fermes et 12 % des superficies cultivées du Québec. La production laitière est l'activité agricole majeure de la région, bien que l'élevage des bovins de boucherie connaisse une nette hausse.

L'importance de l'agriculture dans la région du Centre-du-Québec se traduisait, en 1996, par 3 997 fermes occupant 56,2 % du territoire (incluant les boisés) et 29,7 % de terre en culture. On y trouvait un cheptel de 3 805 726 animaux, dont 3 193 877 volailles, 203 366 bovins et 392 160 porcs. La superficie cultivée et drainée était de 2 076 km², dont 1,4 % était irriguée (voir le portrait agricole au tableau A.5 en annexe).

Trois cours d'eau majeurs traversent cette région, les rivières Saint-François, Nicolet et Bécancour. Plusieurs cours d'eau de moindre importance viennent s'y déverser. Il s'avère que les segments des cours d'eau circulant dans la plaine, donc en secteur intensément agricole, véhiculent une eau de qualité douteuse et même mauvaise (voir section 3). Une partie de l'explication réside dans le fait que dans la plaine, la plupart des cours d'eau de petites dimensions ont fait l'objet d'aménagements (redressement, modification de la pente du lit et des talus, etc.) afin de favoriser la pratique de l'agriculture. Ces aménagements, en

conjoncture avec le drainage des terres, contribuent à augmenter le volume et la vitesse d'écoulement, favorisent l'érosion, l'augmentation des matières en suspension et la sédimentation dans les cours d'eau. L'utilisation accrue des fertilisants et des pesticides, en conjonction avec les travaux de drainage des terres, contribue également à la dégradation de la qualité de l'eau dans la portion agricole des bassins versants.

Récemment, le portrait agricole régional a été modifié par une augmentation des superficies consacrées à la culture de la canneberge. En 15 ans, la superficie est passée de 35 à 359 hectares. Malgré cette forte croissance, la culture de la canneberge n'occupe qu'une infime partie du territoire, avec un peu moins de 0,4 % de la superficie totale cultivée.

Cette culture nécessite de grandes quantités d'eau et une gestion très particulière qui ne se compare à aucune autre. Si on la compare aux pratiques américaines, elle devrait avoir des effets moindres sur la qualité de l'eau souterraine et l'eau de surface, car une réutilisation maximale de l'eau a été préconisée pour les nouvelles installations. L'ajout de bassins de décantation de l'eau avant sa réutilisation limitera les rejets de pesticides et d'engrais dans les cours d'eau avoisinants. Les effets possibles sur le débit de ces derniers sont également moindres, puisque le captage des eaux de surface qui alimentent les réserves d'eau se fait au printemps et à l'automne en débit de pointe.

7.2 Problématiques spécifiques

Cette partie présente les problématiques spécifiques agricoles par municipalité régionale de comté (MRC).

La **MRC Arthabaska** est la région agricole où l'on trouve le plus grand nombre de fermes. Elle est aussi le « bassin laitier du Québec ». L'élevage de bovins laitiers est donc de loin celui qui prédomine, avec environ 46 % du nombre total des fermes. Il faut également souligner que la production de canneberges est en plein essor pour cette MRC, de façon très localisée toutefois.

C'est à l'intérieur de cette MRC que l'on trouve le secteur où la qualité de l'eau de surface est la meilleure; ce secteur est également le moins agricole. Il s'agit de la partie est et sud-est de la MRC, où il a plus de boisés que de surfaces cultivées. La **MRC Drummond** est caractérisée par la prédominance des grandes cultures et arrive au premier rang pour la production totale de porcs. La majorité des municipalités locales de cette MRC sont considérées comme « zone d'activités limitées » en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (c. Q-2, r. 18.2.). L'industrie laitière demeure importante et sensiblement comparable à celle de la MRC de Nicolet-Yamaska. La MRC Drummond est aussi une grande productrice de poulets à griller, ainsi que de dindes et dindons. Les eaux de surface des cours d'eau en général présentent un taux important de pollution par les fertilisants, qu'on peut relier à la production porcine. Cela entraîne une détérioration visuelle marquée de même qu'un déficit en oxygène, qui perturbe la vie aquatique de façon très sensible.

Les **MRC L'Érable** et **Nicolet-Yamaska** sont comparables sur plusieurs points. Toutes deux comptent environ 700 fermes et l'industrie laitière domine dans les deux cas.

Comme dans la MRC Arthabaska, la production de canneberges est en plein essor dans les terres basses acides de la MRC L'Érable. Ces terres humides forment une zone continue qui s'étend sur ces deux MRC voisines, et qui a encore un potentiel d'expansion. À ce jour, on ne peut déceler de dégradation des eaux de surface par l'usage de pesticides, comme cela s'est produit aux États-Unis.

La **MRC Bécancour** suit, elle aussi, la tendance à la hausse des fermes porcines. L'industrie laitière prédomine comme élevage, tandis que celui des bouvillons et veaux d'engraissement demeure important. Pour ce qui est des grandes cultures, l'avoine, le maïs et la luzerne en constituent la plus grande partie, tandis que la culture des canneberges prend de plus en plus de place dans la production des petits fruits. Bien que l'eau de la rivière Bécancour soit considérée comme de bonne qualité, ses affluents ainsi que les autres cours d'eau contiennent des nutriments qui causent une détérioration visuelle marquée et entraînent un déficit en oxygène, perturbant ainsi la vie aquatique.



8. Portrait faunique et récréotouristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

Les lacs et cours d'eau de la région du Centre-du-Québec soutiennent une importante exploitation sportive, particulièrement le fleuve Saint-Laurent et ses principaux tributaires, les rivières Saint-François, Nicolet, Bécancour et Gentilly. Cela est en raison non seulement de la quantité de poissons disponibles, mais aussi des espèces qu'on y trouve : achigan, salmonidés, doré, brochet, perchaude et autres. La pêche récréative se pratique en toute saison et elle génère des retombées économiques importantes.

Le fleuve Saint-Laurent, incluant le lac Saint-Pierre, compte pour une grande part de l'offre faunique régionale et offre une pêche d'une grande ampleur en raison tant de la variété des espèces qu'on est susceptible de récolter que de la masse totale des captures qui s'y effectue. Elle s'y pratique en toute saison et elle génère des retombées économiques qui sont cependant difficiles à chiffrer. Les espèces vedettes sont le doré, le brochet et la perchaude.

En plus de l'utilisation générale de la rivière par les pêcheurs sportifs, la partie amont du bassin versant de la rivière Nicolet a vu se développer, depuis quelques années, une entreprise de pourvoirie de pêche sportive. La Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs (CGRBF, voir tableau A.7 en annexe pour plus de détails) a restauré et aménagé une vingtaine de kilomètres d'habitat à salmonidés à Notre-Dame-de-Ham, dans la MRC Arthabaska. La CGRBF vend maintenant annuellement près de 3 500 jours de pêche à l'omble de fontaine et à la truite brune. Cette activité génère des retombées très importantes dans cette petite municipalité. La corporation a également étudié plusieurs autres cours d'eau qui pourraient bénéficier de la restauration et de l'aménagement d'habitats, ce qui en augmenteraient la valeur faunique et économique. Compte tenu de sa situation géographique particulière (i.e. à mi-chemin entre Québec et Montréal), la CGRBF estime que la ressource eau pourrait générer beaucoup plus d'activités économiques moyennant des investissements dans la protection et la restauration de l'habitat. À plus petite échelle, des expériences similaires sont en voie de réalisation dans les bassins des rivières Bourbon à Plessisville, Petite Du Chêne à Manseau et Gentilly à Bécancour.

Les principaux facteurs limitants du développement des activités récréotouristiques sont à caractère anthropique. Le développement agricole et forestier a occasionné le déboisement des terres, le drainage de surface ou le drainage souterrain, le redressement de nombreux cours d'eau et la disparition du couvert forestier riverain, ce qui a modifié de façon importante le régime hydrique et qui a entraîné aussi la disparition ou la modification de nombreux habitats. En même temps, cela a favorisé la domination des espèces moins

recherchées dans les communautés de poissons. D'autres activités ont aussi des impacts analogues. Mentionnons les travaux en cours d'eau, en rive ou en plaine inondable par les résidents riverains, certaines activités de drainage forestier non conformes mais aussi l'exploitation des sablières et l'aménagement de barrages. Sur le fleuve Saint-Laurent, les travaux d'aménagement et d'entretien de la voie maritime ainsi que la régularisation du débit annihile les cycles naturels de crue nécessaires au maintien des populations.

8.1.2 Pêche commerciale

Les pêcheries commerciales de la région régies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sur le fleuve Saint-Laurent sont les plus importantes en eaux douces du Québec. L'esturgeon jaune, l'anguille, la barbotte, le doré et la perchaude sont les espèces les plus exploitées.

8.1.3 Autres activités à caractère fauniques

Le corridor fluvial présente aussi des habitats de qualité pour la sauvagine, autant pendant les périodes migratoires que pour la nidification. Certains de ces habitats font l'objet de mesures de protection et la chasse y est interdite. Au printemps, les plaines d'inondation, les rives et les plans d'eau offrent abris et aires d'alimentation de qualité. À l'automne, les mêmes espaces accueillent les migrateurs en grand nombre lors de leur retour. Cette présence permet des activités d'observation au printemps et de chasse à l'automne qui génèrent des retombées économiques très importantes pour la région. L'exploitation du rat musqué, des poissons-appâts et des anoues dans les plaines inondables, dans le fleuve et à l'embouchure de ses tributaires constitue aussi une activité économique non négligeable.

Dans la municipalité de Bécancour, la diversité de la flore de la rive nord du lac Saint-Paul est remarquable. Ce territoire est d'ailleurs devenu une réserve écologique depuis peu de temps.

8.2 Activités de contact avec l'eau

La plupart des rivières sont utilisées pour une panoplie d'activités de contact avec l'eau comme la villégiature, le canotage, la pêche. À l'occasion, on observe la pratique du kayak, de la planche à voile, du ski nautique, du rafting et de la motomarine. De plus, la baignade non organisée renaît à certains endroits. Plusieurs parcs et aménagements riverains ont été construits, tels des haltes routières, rampes de mise à l'eau, centres de location de matériel nautique, réseaux cyclables et pédestres, aires de pique-nique, etc. À cela s'ajoute un bon nombre de campings établis à proximité de l'eau. Enfin, les quelques lacs du territoire sont des sites privilégiés pour pratiquer l'ensemble des activités récréatives de contact avec l'eau.

Il importe de préciser que les festivités axées autour de l'eau sont en essor. Parmi celles-ci, notons le programme *Pêche en ville* et l'épreuve de natation *Coupe du monde de triathlon Cascades* à Drummondville. En fait, partout dans la région, on observe un regain d'intérêt pour les usages récréatifs de contacts primaire et secondaire avec l'eau, ainsi que pour les usages de contact visuel (parcs, haltes routières, etc.).

La bordure fluviale s'étend de Saint-François-du-Lac jusqu'à Deschaillons. On y trouve un large éventail d'équipements récréatifs, tels des quais, belvédères, marinas, parcs écologiques et centres d'interprétation. Plusieurs secteurs sont prisés pour la villégiature et, fait à signaler, quelques anciennes plages se situent près des embouchures des rivières Bécancour, Nicolet et Saint-François. La bordure fluviale constitue sans contredit un attrait pour la navigation de

plaisance, la voile, la planche à voile et la baignade. Par contre, cette dernière activité ne s'y pratique qu'à l'occasion.



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région du Centre-du-Québec ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Ces projets figurent au tableau A.6 en annexe et présentent les promoteurs et les partenaires.

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région du Centre-du-Québec

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Ouvrage de rétention des glaces dans la rivière Bécancour par la Ville de Bécancour	Construction d'un barrage créant un réservoir qui servira à retenir les glaces lors de la fonte printanière	Recevabilité de l'étude d'impact
Club de voile de Nicolet	Creusage du chenal d'accès et du bassin de mouillage de la marina Nicolet	Étude d'impact
Relocalisation de la prise d'eau de Plessisville par la Ville de Plessisville	Relocalisation de la prise d'eau de la ville de Plessisville dans la rivière Bécancour afin de régler le problème d'approvisionnement en eau potable	Étude d'impact

9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région du Centre-du-Québec comptait 4 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donnés des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom et les mandats de chacun des organismes, on peut consulter le tableau A.7 en annexe.

9.4 Zones d'intervention prioritaire (comités ZIP)

La région du Centre-du-Québec compte 2 comités ZIP, soit le comité ZIP du lac Saint-Pierre, incorporé en 1996, et le comité ZIP Les Deux Rives, incorporé en avril 1999. Les comités ZIP sont des organismes sans but lucratif qui ont pour mission de promouvoir la concertation des intervenants visés afin de produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur leur territoire, et de mettre en œuvre des mesures concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve.

9.4.1 Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Le comité ZIP du lac Saint-Pierre a pour territoire l'ensemble du lac Saint-Pierre et son archipel. Ses principales réalisations incluent, entre autres, la production de son plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE), adopté en mai 1997, les consultations préalables et la production du plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre, la désignation du lac Saint-Pierre comme réserve de la biosphère de l'UNESCO, la campagne de promotion de la réglementation de la vitesse des embarcations de plaisance dans l'archipel du lac Saint-Pierre, la concertation et la participation active dans le dossier du dragage du port de Sorel et la rédaction de nombreux mémoires portant sur diverses problématiques environnementales locales.

9.4.2 Comité ZIP Les Deux Rives

Le territoire d'intervention du comité ZIP Les Deux Rives couvre la portion du fleuve Saint-Laurent comprise dans les territoires des MRC Bécancour et Francheville (excluant le lac Saint-Pierre). La consultation publique en vue de fixer les priorités d'action environnementale à privilégier dans l'élaboration du plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de ce territoire a été complétée en mars 2000.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Centre-du-Québec (Région administrative 17)

Annexes :

Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)

Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)

Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)

Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)

Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)

Tableau A.6 : [Projets en développement durable \(ÉcoSommet 96\)](#)

Tableau A.7 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région du Centre-du-Québec (17)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	1	1,1
Contrôle des inondations	1	1,1
Étang	0	0
Faune	0	0
Hydroélectricité	3	3,4
Pisciculture	1	1,1
Prise d'eau	3	3,4
Régularisation	2	2,2
Réserve incendie	2	2,2
Site historique	3	3,4
Villégiature	57	64,1
Autres	10	11,2
Inconnue	6	6,8
TOTAL DE LA RÉGION	89	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	23	25,9

Hydro-Québec	4	4,5
Municipal	8	9,0
Privé (individu et association de lacs)	52	58,4
Public	1	1,1
Public - Ministère de l'Environnement	1	1,1
Orphelin	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	89	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune, à l'été 1998, relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.



Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Région du Centre-du-Québec (17)

MRC (code)	RÉSEAUX D'EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
Arthabaska (39)	15 (48 346 habitants)	15	9	34 450	55,3	13 896	22,3	14 005	22,5
Bécancour (38)	9 (12 542 habitants)	10	5	9 034	46,7	3 303	18,1	6 797	35,1
Drummond (49)	11 (63 873 habitants)	13	10	50 450	60,0	13 423	16,0	20 171	24,0
L'érable (32)	10 (16 973 habitants)	10	4	13 031	52,8	3 942	16,0	7 699	31,2
Nicolet-Yamaska (50)	19 (18 740 habitants)	23	20	14 683	63,2	4 057	17,5	4 489	19,3
TOTAL DE LA RÉGION	64 (160 474 habitants)	71	48	121 648	56,9	38 826	18,2	53 161	24,9

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région du Centre-du-Québec (17)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ²		Investissements (PAEQ et PADEM) ³
		Population	% ¹	Population	%	
Arthabaska (39)	13	41 294	66	40 646	98	39 733 257 \$
Bécancour (38)	11	11 293	58	10 778	95	25 657 282 \$
Drummond (49)	11	53 005	63	52 926	99	89 583 180 \$
L'Érable (32)	10	15 239	62	14 631	96	19 418 369 \$
Nicolet-Yamaska (50)	16	13 505	58	11 152	83	30 917 776 \$
TOTAL DE LA RÉGION	61	134 336	63	130 133	97	205 309 864 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région du Centre-du-Québec (17)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs ¹ et taux d'assainissement en 1995 (%) ²				
- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	0	4 (100 %)	2 (100 %)	6 (100 %)
Métallurgie primaire	2 (100 %)	1 (100 %)	1 (0 %)	4 (75 %)
Chimie	1 (0 %)	6 (83 %)	3 (67 %)	10 (70 %)
Transformation du métal	2 (100 %)	8 (88 %)	13 (15 %)	23 (48 %)
Agroalimentaire	2 (50 %)	13 (69 %)	24 (38 %)	39 (49 %)
Textile	2 (100 %)	12 (33 %)	1 (0 %)	15 (40 %)
Transformation du bois ³	0	0	2 (100 %)	2 (100 %)
Industries diverses	2 (100 %)	6 (83 %)	6 (0 %)	14 (50 %)

TOTAL	11 (82 %)	50 (70 %)	52 (33 %)	113
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -				
LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	8 (75 %)	34 (59 %)	30 (37 %)	72 ⁴ (51 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	3 (100 %)	16 (94 %)	10 (40 %)	29 (76 %)
Environnement (installations septiques)	0	0	12 (17 %)	12 (17 %)
TOTAL	11 (82 %)	50 (70 %)	52 (33 %)	113

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement traitées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
4. Les eaux usées de 38 de ces 72 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

Référence : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région du Centre-du-Québec (17)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC (%)	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km ²)				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Arthabaska (390)	55,8	1 068	473 820	62 879	87 756	3 928	521,02	6,92	387,40	308,94	180,17
Bécancour (380)	47,0	557	385 856	24 880	42 613	2 352	299,11	2,23	177,41	154,23	113,71
Drummond (490)	51,4	925	1 462 307	43 554	141 180	3 730	505,17	15,02	358,29	214,21	264,75
L'Érable (320)	60,0	753	59 696	36 697	73 468	4 843	247,28	2,05	165,85	170,47	58,56
Nicolet-Yamaska (500)	70,6	694	812 198	35 356	47 143	1 470	503,09	3,91	378,83	142,25	315,67

TOTAL DE LA RÉGION	56,2	3 997	3 193 877	203 366	392 160	16 323	2 076	30	1 468	990	933
--------------------	------	-------	-----------	---------	---------	--------	-------	----	-------	-----	-----

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'applications d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de types de produits utilisés.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)

Région du Centre-du-Québec (17)

Projet	Promoteur	Partenaires
Fier de ma rivière (restauration de l'habitat de l'omble de fontaine dans la rivière Bourdon)	Association de chasse et pêche de Plessisville	• Municipalités • MEF • FFQ
Restauration et mise en valeur de la rivière Nicolet	Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs	• MEF, CDTBF, SADC • DRH, BFDR, OPDQ, SAR • MSR, FFQ, HQ, MRC
Aménagement intégré de Baie-du-Febvre (mise en valeur de la halte migratoire et de l'habitat du poisson)	Sociétés SARCEL et SOMICO	• MEF, SAR, FFQ • HFC, CI • SCF
Aménagement faunique SARCEL (mise en place d'ouvrages de gestion du niveau d'eau près de Baie-du-Febvre)	Canards Illimités Canada	• Partenaires du PNAGS • MEF, SCF • HFC, FFQ
Le développement durable dans les habitats humides d'importance nationale du fleuve Saint-Laurent : le cas de Baie-du-Febvre au lac Saint-Pierre	PNAGS, MEF, SCF, SDR, CI, SARCEL, SOMICO, UQTR, Municipalité de Baie-du-Febvre, Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre, MRC Nicolet-Yamaska	• PNAGS, MEF, SCF, FFQ • SDR, CI, SARCEL • Municipalité de Baie-du-Febvre, SOMICO • Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre
Aménagement faunique Nicolet (aménagement d'un marais)	Canards Illimités Canada	• Nil
Développement durable : l'écotourisme au lac Saint-Pierre; l'exemple de Baie-du-Febvre (conservation et aménagement de terres humides)	Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre	• Municipalité de Baie-du-Febvre, MEF • Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre • CDE, SARCEL, SOMICO • CI, FFQ, FHF, SAR, HQ

La restauration et l'aménagement de l'habitat du poisson (fleuve Saint-Laurent, lac Saint-Pierre)	Fonds de restauration de l'habitat du poisson	• Membres du Plan conjoint de l'habitat de l'Est • P&O, MTQ
Aménagement faunique, Commune de Baie-du-Febvre (aménagement d'habitats - faune aquatique)	Canards Illimités Canada	• FFQ, MEF, SCF • HFC • Partenaires du PNAGS
Parc régional de la rivière Gentilly (protection des habitats fauniques)	Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc.	• HQ, FFQ, EC, DRH, MEF • MSR, Municipalités • MRC Bécancour

Liste des abréviations:

- BFDR : Bureau fédéral de développement régional.
CDE : Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre.
CI : Canards Illimités Canada.
CDTBF : Corporation de développement touristique des Bois-Franc
DRH : Développement des ressources humaines Canada.
EC : Environnement Canada.
FFQ : Fondation de la faune du Québec.
FHF : Fondation héritage faune.
HFC : Habitat faunique Canada.
HQ : Hydro-Québec.
MEF : Ministère de l'Environnement et de la Faune.
MRC : Municipalité régionale de comté.
MSR : Ministère de la Sécurité du revenu.
MTQ : Ministère des Transports du Québec.
OPDQ : Office de planification et de développement du Québec.
P&O : Pêches et Océans Canada.
PNAGS : Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
SADC : Société aide et développement de la collectivité.
SAR : Secrétariat aux Affaires régionales.
SARCEL : Société d'aménagement récréatif pour la conservation de l'environnement du lac Saint-Pierre.
SCF : Service canadien de la faune.
SDR : Secrétariat de développement des régions.
SOMICO : Société de mise en valeur de la commune.
UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières.

Référence : *ÉcoSommet 96, 400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, Gouvernement du Québec, Envirodoq EN970007.



Tableau A.7 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières

Région du Centre-du-Québec (17)

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme

Bourbon	Association de chasse et pêche de Plessisville inc.	2048, rue Saint-Jean Plessisville (Québec) G6L 1H1	Éducation, sensibilisation, plantation d'arbres, ensemencement et création de seuils Interventions sur la rivière Halifax Nord
Gentilly	Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc.	473, rue des Bosquets Sainte-Marie-de-Blandford (Québec) G0X 2W0	Protection des rives, stabilisation des berges, amélioration de l'habitat de l'omble de fontaine
Nicolet	Corporation de gestion des rivières des Bois-Francis	30, rue Verville C.P. 456 Victoriaville (Québec) G6P 6T3	Restauration et mise en valeur des cours d'eau, notamment la rivière Nicolet, en prévision du développement durable
Petite rivière Du Chêne	Corporation municipale de Manseau	200, rue Roux Manseau (Québec) G0X 1V0	Implantation du programme <i>Pêche en ville</i> et mise en valeur de la rivière

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)